



Qui contacter ?

La maintenance des équipements est assurée par le prestataire **ASTERIOT** directement avec vous*.

UNIQUEMENT EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENT, CONTACTEZ LA SOCIÉTÉ ASTERIOT :
maintenance@asteriot.fr
OU AU 07 84 68 67 22

(*) La maintenance des répartiteurs n'est pas prise en charge par le CED ou le chauffagiste exploitant.

Quelques conseils

- S'il fait trop chaud dans votre logement : vous devez régler et baisser les radiateurs au lieu d'ouvrir les fenêtres.
- La position idéale du robinet thermostatique alliant confort et économie est entre 3 et 4.
- En cas d'absence (vacances, week-end), nous vous conseillons de baisser vos radiateurs sur la position n°2.
- Pour une bonne diffusion de la chaleur, ne placez pas d'objets devant vos radiateurs (meubles, rideaux...).

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq - CS 77006
76080 Le Havre cedex

Tél. 02 32 850 850

Alceane.fr

Comment ça marche ?

MES FRAIS DE CHAUFFAGE DEPUIS LE 1^{ER} OCTOBRE 2019



Alcéane

Alcéane OPH de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
- RCS 488 875 345 Le Havre - Conception : Direction communication - Illustrations : Raphael Delenne - oct. 2019

POURQUOI ALCÉANE A MIS EN PLACE DES RÉPARTITEURS DE CHAUFFAGE ?

Suite à une directive européenne réglementaire, dans le cadre de la transition énergétique et en tant que propriétaire, Alcéane a installé des répartiteurs de frais de chauffage (RFC) dans votre logement.

Ces répartiteurs positionnés sur vos radiateurs permettent de déterminer la part de chaleur consommée dans votre foyer et déterminent ainsi vos charges de chauffage.

Ainsi, vous payez une facture énergétique s'appuyant sur votre consommation : c'est l'individualisation des frais de chauffage.





Répartiteur de chauffage, comment ça marche ?

COMMENT SONT CALCULÉES LES CHARGES SUR MA QUITTANCE ?

Des provisions de charges sont établies tous les mois. Vos frais de chauffage sont calculés de la façon suivante :



80 %
de consommation dont :

- **70 %** de la consommation individuelle indexée par le répartiteur.
- **30 %** de frais communs répartis en fonction de la surface du logement.

20 %
de charges fixes dont :

- **75 %** pour l'entretien et la maintenance de l'équipement.
- **25 %** pour l'eau et l'électricité nécessaires à la chaufferie.

Les provisions de charge sont appliquées comme actuellement et selon le même montant.

SI JE FERME TOUS MES RADIATEURS, QUELLE SERA L'INCIDENCE SUR MES CHARGES ?

Si vous fermez tous vos radiateurs, vous ne verrez pas pour autant vos charges de chauffage à zéro. En effet, le calcul est fait à **70 %** par le répartiteur et à **30 %** par la surface chauffée de votre logement. De plus, il reste une part de **charges fixes** dans vos frais de chauffage.

SI JE VIS DANS UN LOGEMENT EXPOSÉ NORD, AU DERNIER ÉTAGE OU AU-DESSUS DES CAVES... VERRAI-JE MES CHARGES AUGMENTER ?

Au moment de la pose des répartiteurs, des coefficients de pondération par radiateur et par immeuble ont été appliqués selon l'exposition de votre logement pour ne pas vous pénaliser si vous occupez un logement moins bien exposé.

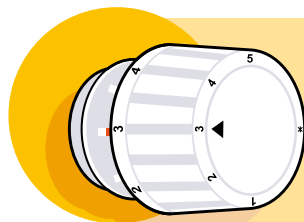
SI MON RÉPARTITEUR NE FONCTIONNE PLUS, QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Si un message d'erreur s'affiche ou si le répartiteur n'indique plus d'informations, c'est la société ASTERIoT, mandatée par Alcéane, qui interviendra pour remplacer l'équipement.

La société ASTERIoT est joignable par mail (maintenance@asteriot.fr) ou par téléphone au 07 84 68 67 22, uniquement en cas de dysfonctionnement.

Vous n'avez pas à manipuler l'appareil ou à remplacer les piles.

En cas de détérioration intentionnelle de l'équipement, les réparations seront à votre charge.



Vous pouvez régler le robinet thermostatique sur 4 positions :

- 2** : température à 15°
- 3** : température de 18° à 20°
- 4** : température supérieure à 21°
- * pour le hors gel

QUE SIGNIFIENT CES CHIFFRES ?

Lorsque que vous appuyez sur le bouton du répartiteur, plusieurs chiffres apparaissent :

- L'index (qui sera converti en valeur de consommation).
- La température de la paroi du radiateur.
- La température de la pièce.

Le relevé de votre consommation s'effectuera automatiquement et à distance sans vous déranger. Aucune action de votre part n'est nécessaire.



SI JE POSSÈDE UN CHAUFFAGE D'APPOINT, QUEL SERA L'IMPACT SUR MA CONSOMMATION ?

Avec un chauffage d'appoint (type radiateur électrique), il n'y a pas d'incidence sur les charges de chauffage. En revanche, vous verrez votre consommation d'électricité évoluer fortement à la hausse. De plus, nous vous rappelons que l'utilisation d'un chauffage d'appoint n'est pas sans risque pour vous et pour tous les résidents de l'immeuble.



La chaufferie collective est réglée pour vous délivrer 20/21°C. Avec les robinets thermostatiques, vous pouvez baisser ou éteindre votre chauffage mais pas l'augmenter. À noter que la température est réduite à 18° la nuit.